



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
31.08.2005 Bulletin 2005/35

(51) Int Cl.7: **G09F 3/10**

(21) Numéro de dépôt: **05300147.5**

(22) Date de dépôt: **25.02.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(72) Inventeur: **Budin, Jean-Denis
68240, Kaysersberg (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain
Cabinet Bleger-Rhein
17, rue de la Forêt
67550 Vendenheim (FR)**

(30) Priorité: **27.02.2004 FR 0450373**

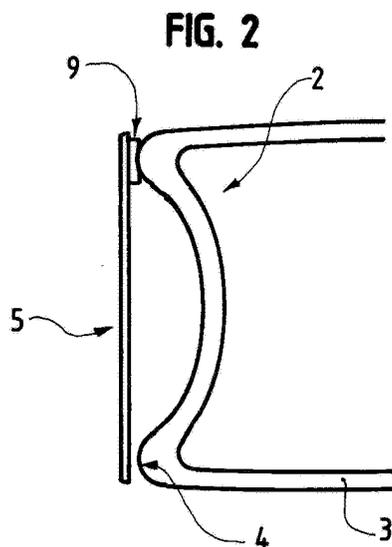
(71) Demandeur: **MULLER VINOSAFE SAS
68280 SUNDHOFFEN (FR)**

(54) **Dispositif de marquage du cul d'une bouteille**

(57) L'invention a trait à un dispositif de marquage du cul (2) d'une bouteille (3) en vue de son identification dans un ensemble de bouteilles disposées de manière que seul le fond de la bouteille est visible.

Ce dispositif est caractérisé par le fait qu'il est constitué d'une étiquette (5) en un matériau rigide ou semi-

rigide comportant une face frontale (6), support d'information (7), et une face dorsale (8) sur laquelle est appliquée au moins une pièce (9, 9A, 9B, 9C) en matériau résilient recouvert d'un adhésif (10) sur sa face (11), opposée à l'étiquette (5), pour le collage de cette dernière sur le rebord annulaire (4) du cul (2) d'une bouteille (3).



Description

[0001] L'invention concerne un dispositif de marquage du cul d'une bouteille en vue de son identification dans un ensemble de bouteilles disposées de manière que seul le fond de ces bouteilles est visible.

[0002] La présente invention a pour but de proposer un dispositif de marquage simple permettant de repérer très facilement une bouteille, par exemple disposée dans une cave à vin de sorte que seul son cul est visible.

[0003] Dans les caves à vin les bouteilles sont habituellement rangées en position horizontale sur des casiers ou dans des armoires spécialement destinés à cet usage et le faible espacement préservé entre deux rangées successives rend quasiment invisible l'étiquette qui orne le ventre de ces bouteilles.

[0004] Lorsque le col de ces bouteilles est orienté vers l'observateur, celui-ci a quelques chances d'identifier de manière plus ou moins certaine la forme correspondant au type de bouteille recherché, sachant que cette forme diffère, habituellement, selon la région de production (Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Champagne ...).

[0005] Il n'y a évidemment pas autant de formes de bouteilles différentes que de vins produits et il est quasi indispensable de manipuler un nombre plus ou moins important de bouteilles pour finaliser la recherche, c'est à dire retrouver celle de son choix.

[0006] Si seul le cul des bouteilles est rendu visible, comme il est d'usage dans certaines armoires à vin, l'identification de la forme d'une bouteille devient plus délicate. De plus, la capsule de couleur de surbouchage ne peut, alors, aider à repérer la bouteille de son choix et il n'y a guère de chance d'entre-apercevoir l'étiquette sur le ventre de la bouteille, ni, bien sûr, la collerette qui orne les bouteilles de certains vins.

[0007] En conséquence, le nombre de bouteilles à manipuler pour trouver la bonne s'en trouve accru dans ce cas.

[0008] A cela, il faut ajouter que si ces manipulations ne sont guère pratiques pour effectuer son choix, elles ne sont pas conseillées pour des vins fragiles, dit de garde.

[0009] L'on a donc imaginé des dispositifs d'identification de bouteilles qui sont prévus aptes, selon le cas, à équiper le col ou le fond de ces dernières.

[0010] En particulier, il est décrit dans le document EP-0-865.015 un dispositif d'identification de bouteille comportant un support d'information avec des moyens de fixation permettant de le positionner, selon le cas, sur le goulot ou le cul de la bouteille. Tout particulièrement, ces moyens de fixation se présentent sous forme de pattes de clipage ou de serrage. Dans le cas du marquage du cul d'une bouteille, les pattes de serrage se présentent sous forme de trois griffes enserrant le fond de la bouteille et s'étendant en étoile depuis une pastille circulaire constituant, substantiellement, le support d'information.

[0011] De même, il est connu, par le document EP-1.126.433, un dispositif d'identification de bouteilles, tout particulièrement applicable à des bouteilles disposées de manière que seule la partie de fond soit visible pour un observateur.

[0012] Comme il est décrit dans ce document, ce dispositif d'identification se présente sous forme d'un godet en matériau transparent prévu apte à être emboîté sur le fond d'une bouteille et à l'intérieur duquel est positionnée une étiquette servant de moyen de support d'information.

[0013] Dans un autre mode de réalisation, le fond du godet peut lui-même servir de support d'information.

[0014] L'on comprend bien que les solutions proposées au travers de ces deux documents de l'état de la technique présentent l'inconvénient d'être dépendantes de la section des bouteilles que l'on souhaite identifier.

[0015] En effet, dans le cas du document EP-1.126.433, l'usager doit, dans tous les cas, disposer en réserve d'un stock important de godets de sections différentes. De même, à moins de sélectionner les types de bouteilles susceptibles d'être marquées par un tel dispositif d'identification, le fabricant doit être en mesure de proposer à sa clientèle un nombre invariable de forme de godets distincts, sachant que les bouteilles ne sont pas toutes de section ronde.

[0016] Si les pattes de serrage du dispositif d'identification proposées dans le document EP-0.865.015 sont conçues élastiquement déformables, un tel dispositif d'identification n'en reste pas moins dédié à une section de bouteilles bien définie, faute de quoi la force de serrage produite par ces pattes est, selon le cas, trop faible et le dispositif d'identification ne peut se maintenir convenablement sur le fond d'une bouteille, soit trop important rendant, ainsi, le dispositif d'identification d'usage peu commode.

[0017] Dans tous les cas, la jupe d'un élément en forme de gobelet ou les pattes de serrage constituent des éléments débordant en périphérie d'une bouteille que l'on peut aisément accrocher en prélevant une bouteille adjacente.

[0018] La présente invention se veut donc à même de répondre à ces problèmes que posent les dispositifs d'identification connus, destinés à équiper le cul d'une bouteille.

[0019] Ainsi, l'invention concerne un dispositif de marquage du cul d'une bouteille en vue de son identification dans un ensemble de bouteilles disposées de manière que seul le fond de la bouteille est visible, caractérisé par le fait qu'il est constitué d'une étiquette en un matériau rigide ou semi-rigide comportant une face frontale, support d'informations, et une face dorsale sur laquelle est appliquée au moins une pièce en matériau résilient recouverte d'un adhésif, sur sa face opposée à l'étiquette, pour le collage de cette dernière sur le rebord annulaire du cul d'une bouteille.

[0020] Selon un mode de réalisation particulier, sur cette face dorsale de ladite étiquette sont appliqués plu-

sieurs pièces en matériau résilient recouvertes d'un adhésif, ces pièces étant plus particulièrement réparties sur un cercle correspondant à une section moyenne de bouteilles.

[0021] Selon un mode de réalisation particulier, une pièce en matériau résilient comporte un adhésif sur chacune de ses faces, dont une contribue à son collage sur la face dorsale de l'étiquette.

[0022] De manière avantageuse, la face frontale de l'étiquette formant support d'informations comporte plusieurs zones d'identification, par exemple de couleurs différentes constituant un code générique de reconnaissance du vin contenu dans une bouteille à marquer.

[0023] Tout particulièrement, la face frontale de l'étiquette comporte une zone centrale d'inscription en périphérie de laquelle s'étendent les zones d'identification sous forme de quartiers.

[0024] En fin de compte, c'est bien au travers d'une démarche inventive que l'on a imaginé faire adhérer sur le rebord annulaire du cul d'une bouteille un dispositif de marquage, puisque, par définition, un tel rebord n'offre guère de surface d'adhérence.

[0025] En venant équiper l'étiquette d'une pièce en un matériau résilient comportant une face adhésive, celle-ci est en mesure d'épouser intimement la forme curviligne que comporte le rebord annulaire du cul d'une bouteille. L'adhésif vient ainsi se conformer à cette surface curviligne pour maintenir en place et pendant longtemps, le dispositif de marquage sur le fond d'une bouteille quelconque.

[0026] A cela, il faut ajouter que dans une cave à vin, les variations de température sont très faibles et la qualité d'adhérence de l'adhésif reste constante.

[0027] C'est finalement en prenant en compte l'ensemble de ces données et, plus particulièrement, en allant à l'encontre d'un préjugé de l'homme du métier dans le domaine, à savoir qu'un rebord d'un cul de bouteille n'offre pas de surface d'adhérence, qu'il a été réalisé la présente invention.

[0028] Celle-ci représente à l'évidence un net progrès en comparaison aux solutions de l'état de la technique.

[0029] Ainsi, la taille de l'étiquette peut être choisie de manière à ce qu'elle soit indépendante de la section d'une bouteille quelconque. A titre d'exemple, cette étiquette sera choisie de section au plus égale à celle correspondant à la bouteille la plus petite.

[0030] Par ailleurs, la conception d'une étiquette constituant, d'un côté, un support d'information et recevant, sur son côté opposé, une pièce adhésive en matériau résilient, s'avère d'un coût de fabrication largement plus faible aux dispositifs d'identification connus jusqu'à ce jour. Dans ces conditions l'on peut imaginer que de telles étiquettes seraient d'usage unique. Toutefois, en faisant appel à un adhésif à applications multiples un dispositif de marquage, selon l'invention, peut être réutilisé après un premier marquage de bouteille.

[0031] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va

suivre se rapportant à un mode de réalisation donné à titre d'exemple indicatif et non limitatif.

[0032] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin ci-joint, dans lequel :

- 5 - la figure 1 est une représentation schématisée et en perspective d'un dispositif de marquage, selon l'invention, appliqué sur le cul d'une bouteille ;
- 10 - la figure 2 est une vue schématisée et en coupe du cul de cette bouteille recevant le dispositif de marquage conformément à l'invention ;
- 15 - la figure 3 est une représentation schématisée illustrant la face dorsale de l'étiquette correspondant au dispositif de marquage selon l'invention ;
- 20 - la figure 4 est une vue schématisée de côté de cette étiquette comportant, au niveau de sa face dorsale une pièce en matériau résilient ;
- 25 - la figure 5 représente, de manière schématisée, un exemple de répartition de plusieurs pièces en matériau résilient sur la face dorsale d'une étiquette ;
- 30 - la figure 6 est une représentation schématisée de la face frontale de l'étiquette correspondant au dispositif de marquage selon l'invention.

[0033] Tel que représenté dans les figures du dessin ci-joint, la présente invention concerne un dispositif de marquage 1 plus particulièrement destiné à être rapporté sur le cul 2 d'une bouteille 3 en vue de l'identification de cette dernière dans un ensemble de bouteilles, par exemple disposées dans une cave à vin de manière que seul le fond de ces bouteilles soit visible.

[0034] De manière usuelle, le cul 2 d'une bouteille 3 est de forme concave de sorte qu'elle puisse reposer de manière stable sur un support au travers d'un rebord annulaire 4.

[0035] Comme visible dans la figure 2, ce rebord annulaire 4 est de forme générale arrondie, sachant que tout bord tranchant au niveau d'une bouteille en particulier en verre pourrait représenter un danger pour l'utilisateur.

[0036] Selon l'invention, le dispositif de marquage 1 comporte une étiquette 5 en un matériau rigide ou semi-rigide, par exemple en carton ou en matière plastique. Cette étiquette 5 comporte une face frontale 6 définissant un support d'information 7 et une face dorsale 8.

[0037] Sur cette dernière est appliquée au moins une pièce 9 en un matériau résilient recouverte d'un adhésif 10, sur sa face 11 opposée à l'étiquette 5 pour autoriser le collage de cette dernière sur le rebord annulaire 4 du cul 2 d'une bouteille 3.

[0038] Comme cela est visible dans la figure 2, au travers du matériau résilient composant la pièce 9, la face adhésive 11 de cette dernière peut se conformer à la

forme arrondie de ce rebord annulaire 4 et garantir, ainsi, une parfaite adhérence de l'étiquette 5 sur le cul 2 de la bouteille 3.

[0039] Bien évidemment et comme cela a été rendu visible au travers de la figure 5, sur cette face dorsale 8 de l'étiquette 5 peuvent être appliquées plusieurs de ces pièces 9, 9A, 9B, 9C en matériau résiliant recouvert d'un adhésif 10.

[0040] Selon un exemple de réalisation, ces pièces 9, 9A, 9B, 9C sont réparties au niveau de cette face dorsale 8 de l'étiquette 5 sur un cercle 12 correspondant à une section moyenne de bouteille, sachant qu'une seule ou une partie seulement de ces pièces 9, 9A, 9B, 9C peuvent intervenir pour l'adhérence de l'étiquette 5 sur le cul 2 d'une bouteille 3 à marquer.

[0041] Bien évidemment, la présente invention n'est nullement limitée à une étiquette de forme circulaire.

[0042] A noter qu'une pièce 9 en matériau résiliant peut être appliquée par collage sur la face dorsale 8 d'une étiquette 5. Ainsi, une telle pièce 9 peut, selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, comporter sur chacune de ses faces opposées 11, 14 un adhésif 10, 10'.

[0043] Tout particulièrement, l'adhésif 10 sur la face 11 intervenant dans le collage de l'étiquette sur une bouteille 3 peut être défini par une colle réutilisable. De cette manière l'étiquette 5 peut être, à volonté, collée, puis décollée sans difficulté du cul 2 d'une bouteille 3, voire même servir, après un premier usage, au marquage d'une nouvelle bouteille. Ce type de colle réutilisable présente l'avantage de ne pas laisser de trace de colle désagréable sur une bouteille.

[0044] Cet adhésif 10 sur la face 11 d'une pièce 9 apposée sur l'étiquette 5 peut être initialement recouverte par un film protecteur 17 que l'utilisateur vient retirer au moment du marquage d'une bouteille. Si l'étiquette 5 comporte plusieurs pièces 9, 9A, 9B, 9C, l'on peut imaginer qu'à chaque nouveau marquage d'une bouteille on vient découvrir, en retirant le film protecteur, l'adhésif d'une nouvelle pièce 9, 9A, 9B, 9C, laquelle va servir à coller l'étiquette 5 sur la bouteille à marquer.

[0045] Quant à la face frontale 6, formant support d'information 7, elle comporte, avantageusement, une pluralité de zones d'identification 15, par exemple de couleurs différentes. Tout particulièrement, ces couleurs peuvent correspondre à un code d'identification générique du contenu d'une bouteille à marquer.

[0046] Il convient d'observer que le qualificatif de couleur est à prendre au sens générique le plus large. En particulier, sur l'une ou l'autre de ces zones d'identification 15 peuvent être reportés des symboles ou autres graphismes permettant de reconnaître un type de vin. Ainsi, la représentation dans l'une ou l'autre de ces zones de petit cercle ou de sphère peut correspondre à des vins mousseux.

[0047] Il suffit alors à l'utilisateur de cocher une ou plusieurs de ces zones d'identification 15 sur l'étiquette 5 pour être capable, dans une cave à vin, de repérer, très

rapidement, le type de vin contenu dans la bouteille marquée du dispositif de marquage 1 selon l'invention.

[0048] De manière avantageuse, cette étiquette 5 comporte encore, au niveau de sa face frontale 6 au moins une zone d'inscription 16. Tout particulièrement, au niveau de cette zone 16 l'utilisateur peut reporter tout type d'information destinée à d'identifier une bouteille.

[0049] Là encore, le qualificatif d'inscription pour la zone 16 doit être pris dans un sens générique. En particulier, sur cette zone 16 peut être reportée une étiquette autocollante pré-imprimée, voire portant un code à barres susceptible d'être reconnu à l'aide d'un moyen de lecture optique adaptée.

[0050] A noter, en particulier, que sur cette face frontale 6, correspondant au support d'information 7 de l'étiquette 5, peut être apposée une pastille autocollante portant les zones d'identification 15 et d'inscription 16. Ainsi, il suffit, en cas de réutilisation de l'étiquette 5, d'y apposer une nouvelle pastille autocollante sur laquelle peuvent être cochées les zones ou reportées les inscriptions correspondant à la nouvelle bouteille de vin à marquer au moyen de ladite étiquette 5.

[0051] Finalement, ce support d'information 7 correspondant à la face frontale 6 peut être conçu en un matériau sur lequel toute inscription portée au moyen d'un stylo adapté est effaçable pour permettre, là encore, une réutilisation indéfinie d'une étiquette 5.

Revendications

1. Dispositif de marquage du cul (2) d'une bouteille (3) en vue de son identification dans un ensemble de bouteilles disposées de manière que seul le fond de la bouteille est visible, **caractérisé par le fait qu'il** est constitué d'une étiquette (5) en un matériau rigide ou semi-rigide comportant une face frontale (6), support d'information (7), et une face dorsale (8) sur laquelle est appliquée au moins une pièce (9, 9A, 9B, 9C) en matériau résiliant recouvert d'un adhésif (10) sur sa face (11), opposée à l'étiquette (5), pour le collage de cette dernière sur le rebord annulaire (4) du cul (2) d'une bouteille (3).
2. Dispositif de marquage selon la revendication 1, **caractérisé par le fait qu'il** comporte sur la face frontale (6) de l'étiquette (5) plusieurs pièces (9, 9A, 9B, 9C), celles-ci étant plus particulièrement réparties sur un cercle (12) correspondant à une section moyenne de bouteilles.
3. Dispositif de marquage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'une** pièce (9, 9A, 9B, 9C) comporte sur chacune de ses faces opposées (11, 14) un adhésif (10, 10') pour son application sur la face dorsale (8) de l'étiquette (5) et le collage de cette dernière sur le cul (2) d'une bouteille (3).

4. Dispositif de marquage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'adhésif (10) sur la face (11) servant au collage de l'étiquette (5) sur une bouteille (3) est défini par une colle réutilisable. 5
5. Dispositif de marquage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'adhésif (10) sur la face (11) d'une pièce (9) est recouvert par un film protecteur (7). 10
6. Dispositif de marquage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la face frontale (6), formant support d'information (7), comporte une pluralité de zones d'identification (15) correspondant, notamment, à un code d'identification générique du contenu d'une bouteille à marquer. 15
7. Dispositif de marquage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la face frontale (6) formant support d'information (7) comporte au moins une zone d'inscription (16). 20
25
8. Dispositif de marquage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** sur la face frontale (6) formant support d'information (7) de l'étiquette (5) est apposée une pastille autocollante portant des zones d'identification (15) et au moins une zone d'inscription (16). 30
9. Dispositif de marquage selon la revendication 7 ou 8, **caractérisé par le fait que** sur la zone d'inscription (16) est reporté un code à barres. 35

40

45

50

55

FIG. 1

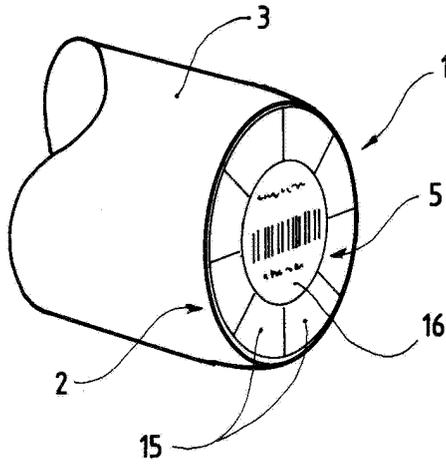


FIG. 2

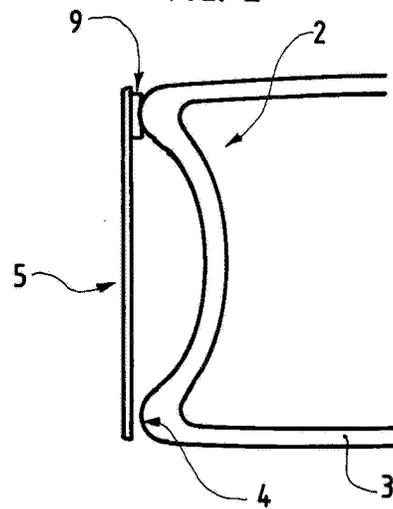


FIG. 3

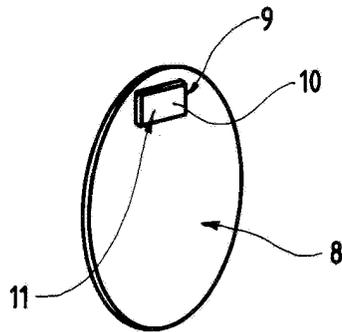


FIG. 4

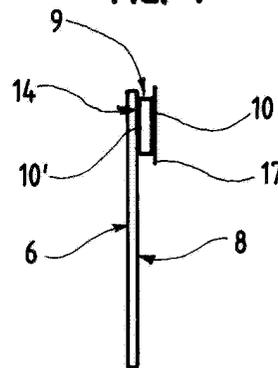


FIG. 5

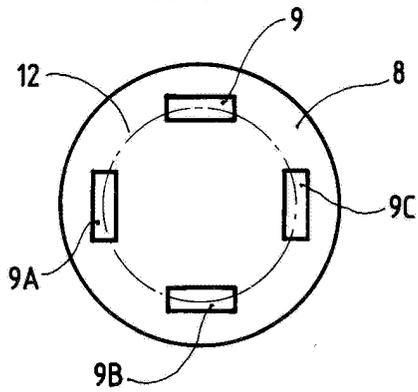


FIG. 6

